Des habitants du Sarawak (Malaisie) bravent le fleuve Balui où sera construit le barrage de Bakun.

© AT Malaisie

Les droits des communautés, les torts des grandes entreprises

Octobre 2011

Les Amis de la Terre International

Un village menacé par le barrage du fleuve Bakun sur le fleuve Balui (Sarawak, Malaisie).

Les droits des communautés, les torts des grandes entreprises

Octobre 2011

les Amis de la Terre International est le réseau populaire écologiste le plus large du monde ; il relie 76 organisations membres nationales et environ 5 000 groupes d'activistes de tous les continents. Avec près de 2 millions d'adhérents et de sympathisants répartis autour du monde, nous militons pour la solution des problèmes écologiques et sociaux les plus urgents de notre temps. Nous nous opposons à la mondialisation économique et nous proposons des solutions qui contribueront à créer des sociétés écologiquement durables et socialement justes.

notre vision est celle d'un monde pacifique et responsable, composé de sociétés qui seront en harmonie avec la nature. Nous rêvons d'une société de personnes interdépendantes vivant dans la dignité, la complétude et l'épanouissement, où la justice et les droits des personnes et des peuples seront devenus des réalités.

Ce sera une société bâtie sur la souveraineté et la participation des peuples. Elle sera fondée sur la justice sociale, économique, écologique et de genre, et débarrassée de toutes les formes de domination et d'exploitation, qu'elles s'appellent néolibéralisme, mondialisation, néocolonialisme ou militarisme.

Nous pensons que, grâce à ce que nous faisons, l'avenir de nos enfants sera meilleur.

les groupes membres des Amis de la Terre sont dans les pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre/Galles/Irlande du Nord, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belgique (Flandre), Bolivie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Croatie, Curaçao (Antilles), Chypre, Danemark, Écosse, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade (Antilles), Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liberia, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ancienne République yougoslave de), Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République tchèque, Sierra Leone, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tanzanie, Timor oriental, Togo, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

à télécharger sur www.foei.org/publications

auteurs: Joseph Zacune (zacune@gmail.com) et Isaac Rojas
auteurs des études de cas: Samuel Nnah (AT Cameroun/CED), Theiva Lingam (AT Malaisie/SAM), Zherwinah Mosqueda (AT Philippines/LRC), Sylvain Angerand (AT France), Tatiana Roa (AT Colombie/CENSAT), Juan Almendares (AT Honduras/Movimiento Madre Tierra), Marcelo Fossati et Mariano Beltrán (AT Uruguay/REDES), Isaac Rojas et Javier Baltodano (AT Costa Rica/Coecoceiba).

remerciements: nous remercions de leurs apports et de leurs commentaires nos collègues des Amis de la Terre International, en particulier Teguh Surya, Darek Urbaniak, Evert Hassink, Nnimmo Bassey, Nina Ascoly, Ann Doherty, Kelly Trout et Alex Moore, ainsi que Clayton Thomas-Mueller de l'Indigenous Environmental Network, Canada.

comité de rédaction: Ronnie Hall, Isaac Rojas, Joe Zacune

design: Paulina Veloso

les amis de la terre
secrétariat international

P.O. Box 19199
1000 GD Amsterdam
The Netherlands
Tel: 31 20 622 1369
Fax: 31 20 639 2181
info@foei.org
www.foei.org

table des matières

Les droits des communautés, les torts des grandes entreprises

Octobre 2011

résumé 4

un la résistance au pouvoir des grandes entreprises et la proposition d'alternatives les droits des communautés 5
- le barrage de Bakun et la défense des droits coutumiers au Sarawak, en Malaisie 6
  - un pas vers la justice 7
- les Subanon revendiquent leurs droits et freinent l'industrie minière aux Philippines 8
  - la revendication des droits fonciers 8
  - le gouvernement ne les ignore plus 8
- halte aux mines au Costa Rica 9
- shell est expulsée d'Ogoniland et portée devant les tribunaux 10
- Aux côtés des communautés qui s'opposent aux sables bitumineux aux USA et au Canada 11
  - la lutte contre le pouvoir des grandes entreprises pétrolières 12
  - la défense des droits et de l'environnement 12
  - les alternatives 13
  - des lueurs d'espoir 13

deux le gouvernement communautaire des forêts 14
- le gouvernement communautaire des forêts 14
  - Lles acteurs principaux 14
  - principales caractéristiques 14
- déforestation, conservation et droits fonciers en Indonésie 15
  - droits, moratoires et gestion communale des forêts 15
- la récupération des terres indigènes comprises dans le parc national de Campo Ma'an et l'expansion des plantations au Cameroun 16
  - le parc national de Campo Ma'an 16
  - une nouvelle menace: l'expansion des plantations industrielles 16
  - la démarcation de la terre et le respect des droits communautaires 17

trois la souveraineté alimentaire 20
- les marchés locaux en Colombie 20
- des banques de semences indigènes en Uruguay 21
- des régions débarrassées d'OGM 22

encadrés
- la vision de FoEI 4
- réduire la dépendance du bois importé en France 18
- Définition de la souveraineté alimentaire 20
- la résistance et la transformation grâce à la formation d'alliances 23

résumé

Les Amis de la Terre International préconisent l'application et le respect des droits des communautés, comme moyen de résister au pouvoir des grandes entreprises et de susciter un changement social. Nos organisations membres du monde entier travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales pour réclamer une transition juste vers des sociétés rurales et urbaines durables, par opposition à l'actuel modèle néolibéral axé sur le profit.

La mobilisation et la résistance contre cette idéologie dominante ouvrent la voie à des revendications et à des pratiques plus progressistes. Les droits des communautés, ainsi que d'autres propositions et réclamations, font partie du programme de transformations que nous sommes en train de développer.

Le présent rapport porte sur les campagnes qui placent la défense et l'application des droits des communautés au centre de leurs luttes. Les communautés indigènes Subanon de Mindanao, aux Philippines, avec le soutien de groupes religieux et d'autres organisations de la société civile, ont stoppé une concession minière, et la militarisation dont elle s'accompagnait, sur leurs terres ancestrales. Au Sarawak, des communautés autochtones déplacées par un grand barrage ont réussi à faire entendre leur cause, grâce au soutien juridique qu'elles ont reçu en permanence. En Indonésie, la conservation par l'exclusion et la déforestation accélérée, provoquée surtout par l'expansion des plantations, sont contrecarrées par des propositions et des méthodes de gestion forestière communale.

Les mobilisations locales et nationales contre les concessions minières au Costa Rica ont abouti à l'interdiction des mines à ciel ouvert dans tout le pays. Shell ne peut plus entrer en Ogoniland, dans le Delta du Niger, depuis les protestations massives de 1993, et ses violations présentes et passées des droits de l'homme et de l'environnement font maintenant l'objet de procès intentés par les communautés affectées.

Aux États-Unis et au Canada, malgré le lobby puissant et influent des grandes entreprises, les communautés locales, les peuples indigènes et les activistes résistent à l'installation d'un pipeline de pétrole de sable bitumineux qui s'étendrait de l'Alberta au Texas. Cette action est directement associée à la demande de rediriger les investissements vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et de faire respecter les droits des communautés.

Au Cameroun, les peuples indigènes Bagyeli ont été expulsés de leur terre et privés d'accès à la chasse, à la cueillette et à leurs sites sacrés, dans le but de créer un parc national dont ils ont été exclus. À présent, ils subissent en plus la menace de l'expansion des plantations. Or, ils continuent de revendiquer leurs droits, et ils travaillent avec les Amis de la Terre Cameroun/CED à la démarcation de leurs territoires ancestraux. Grâce à cela, ils ont réussi à obtenir le droit de chasser et de faire de la cueillette dans certaines zones "protégées", et ils commencent à avoir davantage de possibilités de négocier directement avec le gouvernement et avec d'autres organismes pour faire valoir leurs droits coutumiers.

En France, il existe la possibilité de relocaliser la production de bois et de traiter celui-ci dans le pays par des méthodes artisanales et viables. Cela permettrait de réduire les importations de bois, surtout celles du bois récolté de façon non durable par des transnationales que personne ne peut contrôler. Ainsi, les communautés des pays de forêt tropicale auraient davantage de possibilités de faire respecter leurs droits fonciers. La production d'aliments se relocalise grâce à la récupération de semences indigènes en Uruguay, et à la promotion des marchés locaux en Colombie, qui rapproche les paysans, les peuples indigènes et les consommateurs. La souveraineté alimentaire gagne du terrain dans le monde, à mesure que davantage de territoires et de régions sont déclarés "sans OGM".

Ces solutions réelles contribuent à transformer nos sociétés, car elles proposent de nouvelles formes d'organisation, qui respectent les droits des communautés, et elles encouragent les initiatives locales innovantes pour une gestion durable des ressources naturelles. La défense des droits au niveau local permet de renforcer les droits au plan national.

la vision de FoEI

Nous avons la vision d'un monde pacifique et responsable, composé de sociétés qui vivront en harmonie avec la nature. Nous rêvons d'une société de personnes interdépendantes qui vivront dans la dignité, la complétude et l'épanouissement, où la justice et les droits des personnes et des peuples seront devenus des réalités. Ce sera une société bâtie sur la souveraineté et la participation des peuples. Elle sera fondée sur la justice sociale, économique et écologique et sur l'égalité des sexes, débarrassée de toutes les formes de domination et d'exploitation, qu'elles s'appellent néolibéralisme, mondialisation, néocolonialisme ou militarisme.

un la résistance au pouvoir des grandes entreprises et la proposition d'alternatives

les droits des communautés

De nombreuses campagnes des organisations membres des Amis de la Terre International réclament que les droits des communautés locales et des peuples autochtones soient appliqués et respectés. Il s'agit de droits ancestraux collectifs, qui protègent les coutumes traditionnelles et qui sont basés sur la gestion collective des ressources naturelles. Cela implique le maintien de rapports équilibrés avec les écosystèmes, grâce à la conservation et à l'utilisation rationnelle de la diversité biologique.

Il existe dans les différents pays une riche diversité de formes d'organisation, de cultures, de cadres juridiques et de systèmes de croyances, qui donnent lieu à des approches diverses dans la quête de justice et de compensation pour l'oppression historique et actuelle à laquelle ont été soumises les populations.

Les droits communautaires sont collectifs, universels, indivisibles, interdépendants et souverains. Ils servent de contrepoids dans la tentative de résister aux droits de propriété intellectuelle monopolistiques, qui conspirent contre les connaissances traditionnelles et contre la propriété, et qui visent à s'approprier le contrôle des semences, des aliments, de l'agriculture et de la médecine grâce à la législation sur les brevets.

Considérés comme un mécanisme de défense, les droits communautaires peuvent être définis comme le cadre juridique sur lequel baser la protection de la diversité culturelle, en interaction avec la diversité biologique, grâce aux connaissances traditionnelles. Les nouvelles lois nationales et internationales devraient inclure et renforcer ces droits collectifs. De même, pour construire des sociétés plus justes et égalitaires il faut définir clairement la contribution des femmes à la sauvegarde de ces droits.

Or, dans beaucoup de pays les droits communautaires s'étendent au-delà des questions juridiques: ils sont aussi à la base des luttes pour la défense du territoire. En tant que droits de l'homme, ils peuvent servir à construire des sociétés plus durables, où la diversité biologique et culturelle sera respectée dans tous les domaines. Dans ce sens, les droits communautaires font partie des campagnes pour la transformation sociale, qui visent à triompher de l'idéologie dominante pour que des sociétés plus progressistes puissent exister.

Les populations du monde entier subissent de multiples menaces à leur intégrité territoriale et culturelle. Ainsi, leurs luttes pour faire respecter les droits communautaires sont inéluctablement enracinées dans des formes adaptables de résistance. Un des obstacles les plus insidieux à leur succès est le discours qui dévalue la résistance en affirmant qu'il n'existe aucune autre solution. Cet argument est simpliste et contreproductif.

En se mobilisant pour la protection des droits dans des contextes locaux variés, on peut renforcer la solidarité entre les communautés et les organisations progressistes. Les victoires locales, durement gagnées, peuvent se reproduire ailleurs et parvenir à faire respecter les droits au niveau national et même international.

Par exemple, nous dénonçons et souhaitons faire reculer le "libre" échange néolibéral que les gouvernements préconisent en faveur des transnationales, car nous le considérons comme nuisible; nous voulons le remplacer par la production, la consommation et l'échange locaux et soutenables. La résistance est donc indispensable pour que la transformation sociale prenne racine, et pour nous guider vers un monde plus désirable.

Comme le montre le présent rapport, les organisations membres des Amis de la Terre participent à de nombreuses luttes -définies par les circonstances et les facteurs locaux- pour défendre et mettre en œuvre les droits des communautés. Quelques-unes de ces organisations font appel au système juridique, d'autres non, mais toutes défendent une société et un mode de vie qui restent à l'écart des initiatives des grandes entreprises.

un la résistance au pouvoir des grandes entreprises et la proposition d'alternatives

le barrage de Bakun et la défense des droits coutumiers au Sarawak, en Malaisie

Au Sarawak, la partie la plus septentrionale de l'île de Bornéo et le foyer de plusieurs groupes ethniques[1], le projet de barrage de Bakun (de 2 400 mégawatts) sur le fleuve Balui a déplacé des milliers d'autochtones et provoqué le défrichage de grandes étendues de forêt tropicale. Le barrage inondera une zone d'une étendue semblable à celle de Singapour[2]. Les Amis de la Terre Malaisie/Sahabat Alam Malaysia (SAM) aident les communautés affectées à défendre leurs droits coutumiers devant les tribunaux malais[3].

La construction du barrage par une joint-venture malaise et chinoise commença en octobre 2002. Il était conçu pour alimenter des industries grandes consommatrices d'énergie, dont la fonderie d'aluminium, en profitant du potentiel hydroélectrique du Sarawak. Or, l'économie du Sarawak est surtout basée sur l'agriculture, et les communautés locales, y compris les plus touchées par le barrage de Bakun, pratiquent l'agriculture, la chasse et la cueillette. Leurs besoins en énergie sont très limités.

En 1998, près de 10 000 habitants indigènes ont été expulsés de leur terre ancestrale et réinstallés sur les rives du fleuve Asap. Pourtant, cinq des quinze villages de maisons longues (environ 100 familles), ont refusé de déménager[4]. En 2000, sept leaders communautaires[5] ont contesté la décision gouvernementale de supprimer leurs droits coutumiers et ils ont réclamé une compensation pour les zones déjà détruites. En 2000, les avocats des Amis de la Terre Malaisie ont intenté un procès contre le gouvernement de l'État de Sarawak, au nom de ces leaders.

En raison des dimensions de la zone en question, il a fallu près de trois ans pour en dresser la carte afin d'identifier les limites et l'affectation des terres agricoles traditionnelles. Des témoignages et des preuves d'occupation, y compris l'emplacement des cimetières anciens, ont été systématiquement recueillis. Ce travail devait être complété en préparation du procès.

Des autochtones cherchent des preuves pour appuyer leur lutte contre la barrage de Bakun (Sarawak, Malaisie).

Des autochtones du Sarawak, Malaisie.

Les obstacles juridiques ont fait que l'affaire ne soit entendue par la Haute Cour de Kuching qu'en 2008. Les plaignants ont affirmé que la violation de leurs droits, commise en 1990, était inconstitutionnelle car elle les privait de leur droit à la vie, à la subsistance et à la propriété. Les plaignants ont perdu, pour des raisons purement techniques[6]. Ils ont recouru à la cour d'appel, mais ils ont perdu de nouveau le 13 avril 2010. Ayant perdu aux deux niveaux, ils ont présenté à la Cour fédérale une demande d'autorisation spéciale d'appel, pour que l'affaire soit rouverte.

un pas vers la justice

Le 1er mars 2011, les communautés autochtones affectées ont obtenu le droit de faire appel devant la Cour fédérale (comme d'autres communautés soutenues par les Amis de la Terre Malaisie, qui font campagne contre le projet de construction d'une usine de pâte à papier à Tatau, Sarawak)[7]. Ce n'était qu'un petit pas en avant, mais les membres des communautés présents au tribunal jubilaient, puisque cela allait leur permettre de se faire entendre; ainsi, une conclusion favorable redevenait possible.

Malgré le déplacement, la destruction environnementale et les barrières juridiques, les communautés ne perdent pas l'espoir; elles continuent de lutter pour leurs droits et de refuser la réinstallation.

Les Amis de la Terre Malaisie travaillent avec ces communautés pour exposer et dénoncer ce projet, et pour obtenir la reconnaissance et le respect de leurs droits. En restant aux côtés des populations dans leur résistance contre des pratiques destructrices qui porteront atteinte à l'environnement et les priveront de leur droit à la vie et à la subsistance, les Amis de la Terre Malaisie contribuent à protéger l'identité culturelle et les traditions des peuples autochtones de la région de Balui.

1 Les groupes affectés par le barrage de Bakun sont les Kayan, les Penan, les Lahanan, Les Ukit, les Kenyah et les Kajang.
2 L'inondation a commencé en octobre 2010 ; le remplissage total du réservoir prendra près de 13 mois, suivant la pluviosité. Voir http://www.internationalrivers.org/southeast-asia/bakun-dam-malaysia.
3 Les droits coutumiers ne doivent pas leur existence à la législation malaise actuelle. En 2007, la Cour fédérale a statué que le droit commun devait respecter leur pré-existence. Or, il existe des conflits juridiques autour de certaines politiques que le gouvernement a adoptées et qui vont à l'encontre de ces droits.
4 Trois de ces villages ont dû se déplacer au-delà de la zone inondée par le remplissage de la retenue, mais elles sont toujours dans leur terre coutumière. Les deux autres villages, installés sur des terrains plus hauts, n'ont pas encore été affectés par la retenue.
5 Ces leaders communautaires s'appellent Bato Bagi, Ngajang Midin, Jating Ibau, Adem Anyie, Siring Angah et Bit Bumeng.
6 Le gouvernement de l'État a présenté une demande pour qu'il soit déterminé que l'affaire portait sur des questions de droit, de sorte que la cour n'avait pas du tout besoin d'entendre les témoignages portant sur les faits. Les Amis de la Terre Malaisie s'y sont opposés, car il y avait plusieurs questions de fait sur lesquelles la cour devait statuer, y compris la nature et la portée des droits coutumiers indigènes, l'insuffisance de la compensation et la manière de déterminer celle-ci. La Haute Cour s'est contentée d'entendre nos arguments et n'a pas donné aux représentants des communautés indigènes l'occasion de défendre leur cause.
7 Au moment de rédiger ce rapport, l'affaire avait été reportée pendant la considération des conclusions.

un la résistance au pouvoir des grandes entreprises et la proposition d'alternatives

les Subanon revendiquent leurs droits et freinent l'industrie minière aux Philippines

La province de Bayog est située dans la partie la plus occidentale de Zamboanga del Sur, à Mindanao, Philippines. Elle a une population d'environ 26 000 personnes, réparties en quelque 5 000 familles. La PGB (Pegsalabukan Gukom de Bayog) est une fédération de leaders traditionnels des communautés de 20 *barangays*[8] ou villages. À présent, la PGB attend le résultat d'une demande de Titre de domaine ancestral pour l'ensemble des territoires des peuples autochtones de ces *barangays*, présentée afin de garantir leurs droits fonciers.

L'économie de Bayog est basée sur les carrières de sable et de gravier, sur les produits agricoles (en particulier le riz et le maïs), sur le bois et sur l'élevage. Les champs et les forêts sont arrosés par le fleuve Sibugay et par ses affluents.

Bien qu'il s'agisse d'une région surtout agricole, elle est inondée de demandes de permis d'extraction minière qui touchent directement le domaine ancestral réclamé par la PGB. Les leaders subanon mènent une campagne pour empêcher les activités minières dans leur domaine, afin de protéger leurs forêts et leurs territoires ancestraux qui, autrement, subiraient la destruction écologique dont s'accompagne l'extraction.

la revendication des droits fonciers

Les leaders se sont adressés directement aux diverses agences gouvernementales concernées, afin d'influer sur leurs politiques. Ainsi, ils ont longtemps exercé des pressions sur la Commission nationale sur les peuples indigènes (NCIP), au sujet de leur demande de Titre de domaine ancestral et de l'exercice de leur droit au consentement préalable, libre et en connaissance de cause (FPIC). Le FPIC est consacré par la législation existante et peut protéger les communautés contre les projets de développement qui risquent de porter atteinte à leurs territoires et aux ressources qu'ils contiennent.

En raison de son opposition à l'industrie minière, la demande de titularisation des terres de la PGB a très peu avancé et sa résolution se fait attendre. Cela a conspiré aussi contre le principe du FPIC dans les cas de projets miniers dans les territoires indigènes, et les droits coutumiers n'ont été ni reconnus ni respectés. Cette inaction a suscité un conflit avec la NCIP, que la PGB a essayé de résoudre en invoquant le respect des droits coutumiers et l'application des rituels traditionnels en tant que base de toute résolution.

L'opposition de la PGB à l'extraction minière est fondée sur la réalité des effets négatifs qu'elle aurait sur les territoires, les ressources, la culture et l'identité des habitants. La question des mines est un facteur de division entre les leaders communautaires et au sein des communautés elles-mêmes.

De son côté, le Dangen Subanen Gasal Gukom de Bayog (le Conseil traditionnel des Anciens), a présenté une autre demande de titularisation de terres, où il signale son intention de réclamer des droits d'extraction dans le domaine ancestral, en organisant une entreprise tribale dénommée Lupa Pegigitawan Mining Inc. La demande inclut les zones actuellement explorées et exploitées par des entreprises qui ont reçu le permis correspondant du gouvernement[9].

le gouvernement ne les ignore plus

Depuis sa création en 2005, et jusqu'en 2007, les diverses agences du gouvernement local contactées par la PGB avaient montré très peu de respect à son égard. La PGB avait continué de lutter pour les droits des peuples autochtones, accompagnée d'autres organisations autochtones, religieuses ou civiles en général, mais leurs leaders n'étaient presque jamais écoutés par les fonctionnaires gouvernementaux qui, apparemment, ignoraient que ces peuples avaient des droits.

Cela a poussé les membres de la PGB à s'introduire davantage dans l'arène politique, afin de faire valoir leurs droits et dans le but de protéger leurs territoires et leurs ressources des attaques de projets de développement agressifs, comme les mines. Cependant, cette voie n'est pas facile à suivre car il peut y avoir des conflits entre le droit coutumier et le droit formel.

La nouvelle poussée pour la défense des droits des peuples autochtones et pour la protection du domaine ancestral est devenue évidente lors des élections des barangays de 2007 et de 2010. Harassés par les pressions incessantes des agences gouvernementales qui étaient résolues à donner à des étrangers la possibilité de tirer profit des ressources du domaine ancestral, les membres de la PGB ont pensé que la meilleure option était de se faire élire en tant que chefs des barangays. Cela leur donnerait davantage de contrôle et d'influence sur la gestion des ressources, et la possibilité de s'engager dans deux processus relatifs à l'acceptation des mines par la population: le Code du gouvernement local, qui rend la consultation obligatoire, et le FPIC qui est inclus dans la Loi sur les droits des peuples indigènes (IPRA).

Aujourd'hui, les leaders de la PGB qui ont été élus présidents des barangays bénéficient de la reconnaissance qui leur est due en raison de leur poste, et exercent leur droit de participer au règlement des différends, dans les domaines juridique et

traditionnel, en appliquant les lois coutumières, mais aussi le droit formel lorsque les pratiques traditionnelles font défaut[10]. eur position politique leur a donné aussi la possibilité de défendre avec plus de force leur droit de s'opposer à l'extraction minière, en participant aux processus formels sur la question du consentement et sur d'autres questions juridiques.

Dernièrement, le problème de l'entreprise minière tribale, qui aggravait le conflit entre la PGB et l'autre requérant de titre domanial, s'est vu partiellement atténué grâce à la réaction positive du gouvernement municipal. Les présidents subanon avaient porté plainte contre les activités illégales de cette compagnie minière tribale, qui avait déployé des gardes armés dans leurs territoires ancestraux; l'autorité gouvernementale locale, le Bureau des mines et des sciences de la terre (MGB) a annoncé que la compagnie minière ne remplissait pas les conditions légales nécessaires, qu'elle agissait donc de façon illégale, et qu'elle devait par conséquent cesser de fonctionner. Une demande est en cours pour veiller à ce que ces décisions soient appliquées et que les gardes armés embauchés par la compagnie minière quittent le territoire.

La PGB est d'avis que cette réussite -l'arrêt d'une concession minière et la demande officielle de mettre fin à la militarisation dont elle s'accompagnait- n'aurait pas été possible si les leaders n'avaient pas occupé les postes de direction politique qu'ils ont aujourd'hui dans leurs barangays respectifs. La revendication des droits communautaires commence à être prise en considération et les opinions des communautés locales sont écoutées.

8 En philippin, barangay peut désigner un village, un district ou un quartier.
9 AT Philippines / LRC-KsK et d'autres organisations : Rights-based bact finding mission. A Phenomelogical study of Indigenous Communities and Mining Issues of Bayog Town (Zamboanga del Sur), août 2010, non publié.
10 La loi sur les droits des peuples indigènes (IPRA) de 1997 prévoit la reconnaissance, le respect, la protection et la promotion des droits des peuples autochtones. Elle stipule que les lois coutumières doivent être appliquées pour régler les différends entre communautés autochtones. Pour les cas où la tradition locale n'est pas en mesure de résoudre le problème, l'IPRA prévoit un mécanisme juridique, administré par un représentant de la NCIP. L'IPRA stipule aussi que le principe du consentement préalable, libre et informé doit être appliqué avant d'introduire une activité, un plan ou un projet quelconques dans les communautés indigènes. Les directives concernant le FPIC figurent dans une loi de 2006 qui porte sur les domaines ancestraux situés à proximité des concessions minières.

halte aux mines au Costa Rica

Au cours de 2010, plusieurs grandes campagnes eurent lieu au Costa Rica contre l'extraction de métaux. Ce fut le cas du projet minier de Las Crucitas, un petit village du Nord du pays, proche de la frontière du Nicaragua: l'extraction d'or à ciel ouvert à cet endroit s'étant heurtée à une forte opposition, le tribunal annula la concession qui avait été accordée par le gouvernement à Industrias Infinito S.A., filiale costaricienne de l'entreprise minière canadienne Infinito Gold.

Cette victoire ouvrit la voie à une loi que le parlement adopta en novembre 2010 et qui interdisait les mines à ciel ouvert dans tout le pays. C'était le résultat d'une campagne soutenue contre les mines, que les communautés affectées avaient commencée 18 années plus tôt et qui avait reçu par la suite l'appui de beaucoup d'organisations de la société civile de tout le pays. Grâce à cela, la campagne reçut du soutien technique et juridique de plusieurs sources, tout en restant fidèle à une stratégie basée sur la mobilisation. Les pressions exercées sur plusieurs organismes publics importants contribuèrent pour beaucoup à sa réussite.

La résistance prit des formes diverses: des marches entre Crucitas et le siège de la présidence, des concerts et des manifestations culturelles, une grève de la faim et des lettres de pétition parvenues du monde entier adressées au gouvernement. L'opinion publique était décidément avec les activistes: les sondages montraient que plus de 90 % de la population s'opposaient aux mines. Certains membres de l'assemblée législative actuelle participèrent aussi à la lutte et contribuèrent à la victoire.

Photo: fueradecrucitas.blogspot.com/search/label/incidencia

Atelier à Crucitas, Costa Rica

un la résistance au pouvoir des grandes entreprises et la proposition d'alternatives

shell est expulsée d'Ogoniland et portée devant les tribunaux

Sa participation, abondamment prouvée, à la destruction environnementale et sa complicité dans des violations des droits de l'homme dans le Delta du Niger ont valu à Shell une triste réputation internationale. Pendant trois décennies, l'entreprise s'est heurtée à la résistance dans cette région, dont la population pauvre, affectée par la pollution pétrolière et le brûlage de gaz[11], a été violemment réprimée par la police et par les forces militaires appelées par Shell (CJP/ERA, 2005; Amnesty, 2009; HRW, 1999).

Cette situation donna naissance au Mouvement pour la survie des Ogoni (MOSOP), dirigé par Ken Saro-Wiwa et par d'autres leaders communautaires de la région ogoni. Des protestations pacifiques massives, dont une marche contre Shell, le 4 janvier 1993[12], à laquelle participèrent 300 000 personnes, furent organisées pour réclamer le respect des droits élémentaires et l'accès à l'air, à l'eau et à un environnement propres. En novembre 1995, Ken Saro-Wiva et huit autres leaders furent exécutés par la dictature militaire et, depuis, des procès ont été intentés contre Shell, l'accusant de complicité.

En juin 2009, un procès historique contre Shell fut réglé à l'amiable, avant le jugement d'une affaire en instance à New York. Les plaignants ont eu gain de cause, et Shell dut payer 15,5 millions USD d'indemnités aux victimes des violations des droits de l'homme en Ogoniland (FoE/ERA, 2009). Les Ogoni avaient affirmé que Shell avait financé et armé les forces militaires nigérianes pendant le régime de Sani Abacha, qui utilisa la force et organisa des incursions brutales contre la population du Delta du Niger. Malgré sa décision de régler l'affaire à l'amiable plutôt qu'au tribunal, l'entreprise publia une déclaration où elle affirmait que "Shell n'avait pas participé aux actes de violence qui avaient eu lieu" (Shell, 2009).

Les avocats d'AT/ERA firent partie de l'équipe qui défendit le défunt Ken Saro-Wiwa, et ils interviennent actuellement dans d'autres affaires concernant la pollution. Le 3 décembre 2009, un procès unique intenté par quatre victimes nigérianes des déversements de pétrole de Shell, en conjonction avec AT Pays-Bas/Milieudefensie, commença à la Cour de La Haye. C'était la première fois de l'histoire où une société néerlandaise était jugée dans un tribunal néerlandais pour des dommages qui avaient eu lieu à l'étranger.

L'entreprise allégua que Shell Nigeria ne relevait pas de la juridiction de la cour néerlandaise. Pourtant, le 30 décembre 2009 la cour statua qu'elle était compétente pour juger les opérations de Shell Nigeria. En décembre 2010, elle rejeta aussi l'affirmation de Shell, qui disait qu'une des affaires ne pouvait pas être entendue aux Pays-Bas avant la conclusion d'un autre procès qui se déroulait au Nigeria.

En 2011, la cour a dû prendre une décision concernant la présentation de documents que Shell ne voulait pas divulguer. Elle a statué que Shell n'avait pas à montrer les documents internes réclamés par les plaignants. En effet, suivant la loi néerlandaise cette présentation n'est possible que s'il est prouvé que des preuves essentielles ont été retenues. Néanmoins, Shell a perdu sur deux points d'importance cruciale, et des obstacles importants ont été surmontés. Dans la deuxième moitié de 2011, le "vrai" procès pourra commencer. L'audience est prévue au cours du premier semestre 2012.

Shell continue d'être poursuivie en justice. En janvier 2011, les Amis de la Terre International, les Amis de la Terre Pays-Bas/Milieudefensie et Amnesty International déposèrent une plainte contre l'entreprise pétrolière auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), après que l'entreprise eut affirmé que les déversements de pétrole dans le Delta du Niger étaient presque entièrement dus aux actions des communautés locales. Les plaignants contestent la validité des chiffres présentés par Shell au sujet des causes des déversements, dont Shell affirme qu'ils sont dus surtout au sabotage (FoE/ERA, 2011).

En 2011, une étude scientifique, organisée par le PNUE à la demande du gouvernement nigérian et payée par Shell, a montré la dévastation d'Ogoniland, où la production de pétrole a abouti à la pollution du sol jusqu'à cinq mètres de profondeur et à la contamination de l'eau souterraine et superficielle. Le PNUE a trouvé aussi des problèmes dans la manière dont fonctionnent les installations de Shell, sans sauvegardes pour l'infrastructure d'oléoducs, et avec une démarche pour la réhabilitation des sites qui a abouti seulement à un nettoyage superficiel.

Shell reste interdite en Ogoniland[13] et, tant qu'elle n'aura pas éliminé la pollution et cessé de brûler des gaz dans tout le Delta du Niger, elle sera poursuivie jusqu'à ce que justice soit faite.

11 Quand on extrait le pétrole du sous-sol, le gaz est séparé et, au Nigeria, il est brûlé par des torchères géantes. En plus du gaspillage que cela représente, cette pratique est très nuisible pour l'environnement. Avec le brûlage de charbon en Afrique du Sud, le brûlage de gaz est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Or, il a continué pendant près de cinq décennies, bien qu'il soit interdit par la législation nigériane depuis 1984 et qu'il représente pour le gouvernement une perte annuelle estimée à 2,5 milliards USD (Cf FOE/ERA 2008, CJP / ERA 2005).
12 Depuis, le 4 janvier est appelé Jour des Ogoni.
13 L'entreprise a quitté la zone en 1993, mais elle n'a pas encore réparé les dégâts causés par ses activités.

Pollution par le pétrole en Ogoniland, Nigeria

aux côtés des communautés qui s'opposent aux sables bitumineux aux USA et au Canada

Le sable bitumineux que l'on trouve sous les vastes forêts boréales d'Alberta, au Canada, contient du bitume, un liquide épais, noir et visqueux. Pour en extraire du pétrole brut, les entreprises pétrolières rasent les forêts anciennes, enlèvent tout le terreau et utilisent d'énormes quantités d'eau douce et de gaz naturel pour séparer le pétrole du sable. Ce processus aboutit à la formation de lacs toxiques géants qui sont associés à l'incidence anormalement forte du cancer dans les communautés situées en aval (IEN, 2011).

Seuls 20 % du sable bitumineux peuvent être extraits par des techniques minières de surface; les 80 % restants doivent être récupérés par des techniques in situ, qui consistent à injecter de la vapeur d'eau sous la terre pour que le bitume puisse être pompé. En 2010, l'extraction des sables bitumineux produisait huit milliards de tonnes de déchets sableux et un milliard de mètres cubes d'eaux usées[14]. Certains bassins de déchets toxiques sont situés près du fleuve Athabasca, dans le Nord de l'Alberta. De chacun de ces bassins, onze millions de litres de déchets toxiques s'infiltrent dans le bassin versant (ED Canada, 2010).

La société pétrolière et gazière canadienne TransCanada essaie d'obtenir de l'administration Obama le permis de construire un nouvel oléoduc qui parcourrait 2 000 miles, de l'Alberta au Texas. Les sables bitumineux d'Alberta constituent la deuxième source de pétrole du monde (Gouvernement d'Alberta, 2011). Une étendue des dimensions de la Floride a été réservée à l'extraction, pour alimenter cet oléoduc et pour d'autres productions prévues (FoE US, 2011c). S'il est construit, cet oléoduc dénommé Keystone XL mettrait en danger les écosystèmes et les réserves d'eau, y compris l'aquifère Ogalla, le plus grand des États-Unis. Dans son sillage, il porterait atteinte à la santé publique et déplacerait des communautés.

la lutte contre le pouvoir des grandes entreprises pétrolières

Les écologistes et les communautés qui font campagne contre les politiques et les projets favorables aux énergies sales luttent pour faire entendre leur avis, pendant que l'administration Obama continue de manquer à sa promesse de "verdir" l'économie[14], au milieu de la résurgence populaire des politiques anti-environnementales et de droite qui ont parcouru le pays ces deux dernières années.

un la résistance au pouvoir des grandes entreprises et la proposition d'alternatives

Ainsi, la moitié des nouveaux membres du parti républicain qui intègrent la Chambre des députés et qui en prirent le contrôle aux élections de mi-mandat de novembre 2010 -avec un fort soutien des intérêts pétroliers-[16] refusent d'admettre le changement climatique (ThinkProgress, 2010). Soixante-dix pour cent des électeurs républicains du mouvement Tea Party, fondé par des milliardaires pétroliers,[17] disent maintenant qu'il n'existe aucun indice de réchauffement planétaire[18].

De leur côté, les communautés et les activistes exhortent l'administration Obama à résister aux intérêts particuliers des entreprises qui sont en train de contaminer le gouvernement, et d'arrêter d'urgence les investissements en combustibles fossiles, y compris les projets de TRansCanada de construire un oléoduc transfrontalier pour l'un des combustibles les plus sales du monde.

la défense des droits et de l'environnement

Les populations indigènes qui vivent en aval des sites d'extraction ont subi une augmentation considérable de l'incidence de cancers rares, d'insuffisance rénale, de lupus et d'hyperthyroïdisme. Par exemple, dans le village de Fort Chipewyan en Alberta du Nord, situé au bord d'un lac, sur les 1 200 personnes qui l'habitent, 100 sont mortes de cancer (FoE US, 2011c). L'exploitation actuelle des sables bitumineux viole les droits des communautés autochtones, du fait qu'elle porte atteinte à la santé, qu'elle détruit les moyens d'existence et qu'elle conspire contre les droits de l'homme (IEN, 2011).

L'oléoduc Keystone XL ferait parvenir chaque jour aux États-Unis 900 000 barils de pétrole de sable bitumineux, et provoquerait des émissions nuisibles au climat équivalentes à l'addition de plus de six millions de nouvelles voitures dans les routes du pays (FoE US, 2011c).

Le raffinage du pétrole de sable bitumineux produit davantage d'émissions toxiques, comme l'anhydride sulfureux et l'oxyde d'azote, que le raffinage de pétrole conventionnel. De ce fait, l'augmentation de la production de pétrole de sable bitumineux menacerait la santé des habitants du Michigan et du Texas, où aurait lieu le raffinage. La justice environnementale est en jeu, puisque ce sont souvent les communautés à faibles revenus et celles de gens de couleur qui subissent les pires effets de la pollution liée au raffinage[19].

En août 2010, les Amis de la Terre et leurs alliés réussirent à bloquer la tentative de TransCanada d'obtenir une dispense aux normes de sécurité afin de construire un oléoduc avec de l'acier plus mince et de pomper le pétrole à des pressions dangereuses. Néanmoins, le risque de déversements est toujours là. En juillet 2010, un oléoduc déversa un million de gallons de pétrole de sable bitumineux dans le fleuve Kalamazoo, au Michigan, causant des dégâts de longue durée à l'économie et à l'écosystème local (FoE US, 2011). L'oléoduc Keystone XL traverserait six États et de grands fleuves, dont le Missouri, le Yellowstone et le Red, ainsi que des sources d'eau potable et d'irrigation, comme l'aquifère Ogallala, qui approvisionne en eau potable deux millions de Nord-américains.

L'opposition aux sables bitumineux et à l'oléoduc prévu devient de plus en plus farouche dans les deux pays. Le Réseau environnemental indigène (IEN) soutien les Premières Nations du Canada et les Nations natives américaines des États-Unis, qui sont en train de souffrir de maladies mortelles et de la pollution de leurs terres traditionnelles et de leurs fleuves. Agissant de façon solidaire avec ces communautés affectées, les activistes ont organisé des campagnes réussies partout aux États-Unis, de sorte que l'administration Obama a dû mettre ses plans au ralenti et considérer les impacts sur l'environnement et sur la santé publique (cf FoE US, 2011b). Grâce à cela, les activistes

Pollution par le sable bitumineux, Canada.

ont mis TransCanada sur la défensive et ils ont gagné du temps pour travailler avec les communautés sur le terrain, dans le but d'obtenir que le projet soit définitivement arrêté.

les alternatives

Cette résistance à l'investissement dans des énergies sales est un appel à l'action pour éliminer graduellement les combustibles fossiles et mettre en œuvre une transition juste et rapide vers des économies durables qui produisent peut d'émissions. La politique énergétique et climatique devrait viser à diriger les investissements vers la création de nouveaux emplois dans les secteurs des énergies renouvelables appropriées, comme l'énergie solaire et éolienne, vers les bâtiments à haute efficacité énergétique et vers la préservation de la diversité biologique. En outre, les droits des communautés affectées devraient être respectés et appliqués (IEN, 2009; FoE US, 2011d).

des lueurs d'espoir

Bien que nous vivions une période sombre, dominée par les grandes entreprises, les campagnes contre les sables bitumineux et d'autres révoltes démocratiques qui ont lieu aux États-Unis permettent un certain optimisme. On y lutte pour les droits durement acquis et pour la protection de l'environnement, aussi bien au Wisconsin, où les travailleurs manifestent pour le droit de négociation, pour des prestations maladie et pour le droit à la retraite, qu'aux Appalaches, où on vient de réussir à empêcher qu'une montagne soit rasée pour l'installation de la plus grande mine de charbon jamais prévue dans la région (EarthJustice, 2011: MacAskill, 2011).

14 Cela équivaut à 400 000 piscines olympiques (IEN, 2010).
15 En janvier 2011, dans son Discours sur l'état de l'Union, Obama ne mentionna même pas les termes "changement climatique" ou "réchauffement planétaire", et appela "énergies propres" le charbon, le gaz naturel et l'énergie nucléaire.
16 Le contrôle de la chambre des députés par les républicains fut une victoire pour les intérêts pétroliers qui, pour les élections de mi-mandat, avaient dépensé 73 millions USD en annonces télévisées centrées sur les politiques d'Obama sur les énergies propres (Lefton & Nielsen, 2010).
17 Les frères Koch, dont la fortune s'élève à 21 milliards USD chacun, sont propriétaires de 84 % de Koch Industries, la deuxième compagnie privée des USA, qui comprend des raffineries de pétrole, des fournisseurs de charbon, des usines de produits chimiques et des entreprises forestières.
18 L'incrédulité croissante du parti républicain à propos du réchauffement planétaire est un fait récent: en 2007, 62 % des républicains disaient qu'il y avait des preuves solides de son existence (cf Pew, 2010).
19 Voir interviews de Karla Land (http://www.foe.org/interview-karla-land) et de Theresa Landrum (http://www.foe.org/interview-theresa-landrum).

références

Amnesty (2009), Nigeria: Petroleum, Pollution and Poverty in the Niger Delta, Amnesty International, http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR44/017/2009/en/e2415061-da5c-44f8-a73c-a7a4766ee21d/afr440172009en.pdf.

Bassey (2010), UN report on Nigeria oil spills relies too heavily on data from Shell, Nnimmo Bassey, 25 août 2010, http://www.guardian.co.uk/environment/cif-green/2010/aug/25/un-nigeria-oil-spill-shell.

CJP/ERA (2005), Gas Flaring in Nigeria: A Human Rights, Environmental and Economic Monstrosity, Climate Justice Programme and Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria, juin 2005, http://www.climatelaw.org/cases/country/nigeria/cases/case-documents/nigeria/report/gas.flaring.in.nigeria.html.

EarthJustice (2011), Biggest Mountaintop Removal Mine Vetoed - A Win for Appalachia, 13 janvier 2011, http://earthjustice.org/blog/2011-january/biggest-mountaintop-removal-mine-vetoed-a-win-for-appalachia.

ED Canada (2010), The Tar Sands Leaking legacy, Environmental Defence Canada, novembre 2010, http://environmentaldefence.ca/sites/default/files/report_files/TailingsReport_FinalDec8.pdf.

FoE ERA (2008), Fact Sheet: Harmful Gas Flaring, 2008, http://www.foe.org/pdf/GasFlaringNigeria_FS.pdf.

FoE/ERA (2009), Saro Wiwa: Victory of Ogoni, an indictment of Shell, Friends of the Earth Nigeria/ERA, 12 juin 2009, http://www.eraction.org/media/press-releases/167-press-release-saro-wiwa-victory-of-ogoni-an-indictment-of-shell.

FoE/ERA (2011), The Hague to Hear Fresh Charges Against Shell, Friends of the Earth Nigeria/ERA, 25 janvier 2011, http://www.eraction.org/component/content/article/264.

FoE US (2011), Assessing the 2011 State of the Union Address, 26 janvier 2011, http://www.foe.org/assessing-2011-state-union-address.

FoE US (2011b), Massive tar sands oil pipeline no longer sure bet for Big Oil; pivotal Obama administration decision nears, 20 janvier 2011, http://www.foe.org/massive-tar-sands-oil-pipeline-no-longer-sure-bet-big-oil-pivotal-obama-administration-decision-near.

FoE US (2011c), Keystone XL Pipeline, http://www.foe.org/keystone-xl-pipeline.

FoE US (2011d), Clean Energy and Energy Efficiency, http://www.foe.org/energy/clean-energy-and-energy-efficiency.

Greenpeace (2009), Dirty Oil: How the tar sands are fuelling the global climate crisis, septembre 2009, http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/dirtyoil.pdf.

HRW (1999). The Price of Oil: Corporate Responsibility and Human Rights Violations in Nigeria's Oil Producing Communities, Human Rights Watch http://www.hrw.org/en/reports/1999/02/23/price-oil.

IEN (2009), Now is the Time to Act, http://www.ienearth.org/docs/NOW_IS_THE_TIME_TO_ACT_FINAL.pdf.

IEN (2010), Tar Sands and Indigenous Peoples and the Giga Project, http://www.ienearth.org/docs/IEN_CITSC_Tar_Sands_Info_Sheet.pdf.

IEN (2011), Shut Down the Tar Sands, accessed 26 February 2011, http://www.ienearth.org/tarsands.html.

Lefton & Nielsen (2010), Big Polluters' Big Ad Spending, Rebecca Lefton and Noreen Nielsen, 27 octobre 2010, http://www.americanprogressaction.org/issues/2010/10/bigoilmoney.html.

Levi (2009), The Canadian Oil Sands: Energy Security vs. Climate Change, Michael Levi, http://www.cfr.org/canada/canadian-oil-sands/p19345.

MacAskill (2011), US left finds its voice over Wisconsin attack on union rights, Ewen MacAskill, 24 février 2011, http://www.guardian.co.uk/world/2011/feb/24/wisconsin-union-rights-protest.

Pew (2010), 53% - Majority of Republicans No Longer See Evidence of Global Warming, 13-18 octobre 2010, http://pewresearch.org/databank/dailynumber/?NumberID=1126.

Platform (2010), Cashing in on Tar Sands: RBS, UK banks and Canada's "blood oil", www.platformlondon.org/files/cashinginontarsandsweb.pdf.

Shell (2009), Shell settles Wiwa case with humanitarian gesture, 8 juillet 2009, http://www.shell.com/home/content/media/news_and_media_releases/archive/2009/shell_settlement_wiwa_case_08062009.html.

ThinkProgress (2010), Report: Meet The 2010 GOP Freshman Class, 3 novembre 2010, http://thinkprogress.org/2010/11/03/gop-frosh-class/.

deux le gouvernement communautaire des forêts

Les droits des communautés permettent de renforcer le gouvernement communautaire des forêts (GCF), c'est-à-dire les règles et les méthodes que beaucoup de peuples appliquent à la conservation et à l'utilisation durable des forêts avec lesquelles ils coexistent.

Ce type de gouvernement communal s'est toujours identifié avec la protection des forêts, se démarquant de leur exploitation industrielle et commerciale. Il applique les connaissances traditionnelles, plutôt que la "science forestière" classique. Cette dernière est basée sur des modèles simplifiés, qui supposent que la destruction est "réversible" et qui, dans bien des cas, ont facilité la dévastation des forêts et de graves injustices sociales.

Le GCF est un concept qui ouvre de nouveaux horizons et qui donne aux communautés la possibilité d'exercer un contrôle politique sur leurs territoires et leurs ressources, par des mécanismes de prise de décision horizontaux et transparents (FoEI, 2008).

les acteurs principaux

Dans ce contexte, les principaux acteurs ont toujours été des villageois qui avaient toujours vécu dans la forêt et qui maintenaient leurs connaissances et leurs méthodes traditionnelles. Or, puisque de nombreuses communautés de ce genre ont subi une détérioration de leur culture et de leur organisation, et que beaucoup d'autres communautés rurales et urbaines s'efforcent maintenant de gérer les forêts de façon rationnelle, il est devenu nécessaire d'élargir l'éventail d'acteurs possibles.

La présence d'une forêt n'est pas forcément nécessaire au départ: il est possible qu'une forêt ou un autre type d'écosystème soit restauré grâce au GCF. Celui-ci peut concerner des peuples autochtones qui habitent un territoire défini, ou ceux qui ont perdu leur territoire communal et une partie importante de leurs connaissances traditionnelles. Il peut concerner aussi des communautés rurales ou urbaines qui possèdent des forêts communales, ou qui restaurent, conservent et utilisent des zones boisées.

principales caractéristiques

Les communautés qui ont réussi à organiser et à gouverner leurs forêts de façon rationnelle ont une série de caractéristiques communes. La présence ou l'absence d'une ou plusieurs de ces caractéristiques peut être décisive pour la réussite ou l'échec du gouvernement communautaire des forêts.

Parmi ces caractéristiques figure l'existence de limites claires de la forêt communautaire, pour que la population puisse être certaine de ses droits fonciers; elle doit aussi avoir des connaissances sur la planification et l'utilisation durable des forêts et des ressources biologiques. Un fort degré de participation des jeunes et des vieilles générations favorise aussi l'application et le respect des normes concernant l'utilisation des ressources naturelles.

De même, un système de surveillance et de suivi contribue à faire respecter les exigences qu'imposent ces normes de gestion, à améliorer celle-ci et à accroître la responsabilité. Les conflits au sujet des ressources communautaires sont courants; il est donc nécessaire de disposer de mécanismes qui favorisent le dialogue, la surveillance et la responsabilité, pour que la communauté puisse résoudre les conflits internes de façon créative et transparente.

Il est important aussi que l'État et la législation nationale reconnaissent le gouvernement communautaire des forêts pour que celui-ci soit décentralisé, ce qui favorise aussi l'utilisation durable des ressources.

Il faut disposer également de mécanismes élémentaires de gestion, de prise de décision, d'administration et d'innovation, pour pouvoir mettre en œuvre le GCF (FoEI, 2008).

Plantation d'arbres dans des fermes agro-écologiques, baie de Jiquilisco, El Salvador.

déforestation, conservation et droits fonciers en Indonésie

Le taux de déforestation de l'Indonésie est plus élevé que celui de n'importe quel autre pays, et met en péril les moyens d'existence de dizaines de millions d'Indonésiens qui dépendent des forêts (CFR, 2009; World Bank, 2007). Les émissions qui en découlent font du pays le troisième grand émetteur de gaz à effet de serre du monde[20]. Les concessions pour l'établissement de plantations d'arbres en régime de monoculture et pour des projets d'extraction provoquent le déboisement et le déplacement des communautés tributaires des forêts.

En outre, le gouvernement indonésien donne de la conservation une définition très étroite: il considère qu'elle consiste tout simplement à gérer les ressources biologiques, sans tenir compte du besoin de respecter les droits des communautés qui ont toujours vécu en harmonie avec l'environnement dans leurs territoires traditionnels. Les Amis de la Terre Indonésie / WALHI préconisent la conservation des forêts basée sur la communauté, au lieu des modèles d'exclusion utilisés dans les parcs nationaux du pays et du développement des plantations industrielles d'arbres et des mines qui ont déplacé les habitants des forêts.

Dans tout le Kalimantan, sur l'île de Bornéo, les Dayak indigènes ont vu leurs droits ancestraux ignorés par le gouvernement, et ils subissent l'avancée des entreprises de plantation de palmiers à huile qui les forcent à quitter leurs terres. Les incendies intentionnels utilisés pour faire de la place à ces plantations ont affecté des millions d'Indonésiens et détruit l'habitat d'espèces rares en péril d'extinction.

Les communautés dayak de Kalimantan Central sont constamment exposées à ces menaces contre leurs droits territoriaux et coutumiers. La superficie de Kalimantan Central est de 15,1 millions d'hectares, mais 83 % de cette surface sont voués à la destruction ou à la conversion, en raison des permis délivrés par les autorités étatiques à des projets de palmeraies, de plantations pour la production de pâte à papier ou d'extraction minière (WALHI, 2011).

AT Indonésie et d'autres organisations font campagne aussi contre des projets forestiers pilotes entrepris dans la région dans le cadre du système REDD (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation), qui est en train de saper encore davantage les droits communautaires des Dayak (WALHI, 2011; FoEI, 2010).

droits, moratoires et gestion communale des forêts

AT Indonésie demande aux gouvernements et aux bailleurs de fonds étrangers qui souhaitent réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts en Indonésie, de travailler avec le gouvernement du pays pour imposer un moratoire sur la conversion des forêts naturelles, tout en fournissant des incitations pour protéger les forêts et pour faire appliquer les droits fonciers.

Malgré les énormes obstacles auxquels se heurte la gestion durable des forêts en Indonésie, les communautés indigènes locales continuent d'appliquer des systèmes de gestion communale des forêts en Kalimantan, à Java, en Papouasie, au Sulawesi et à Maluku. Suivant les principes de base de ces systèmes, les principaux acteurs sont les communautés locales qui possèdent des territoires démarqués à l'intérieur d'un écosystème dont dépendent leurs moyens d'existence. Grâce à leurs connaissances traditionnelles, la diversité biologique est utilisée de façon rationnelle, et le système économique est axé sur le bien-être commun.

20 Au niveau mor s émissions de gaz à effet de serre xploitation forestière et, au niveau nat pays proviennent de ces mêmes sour

deux le gouvernement communautaire des forêts

la récupération des terres indigènes comprises dans le parc national de Campo Ma'an et l'expansion des plantations au Cameroun

Les Amis de la Terre Cameroun/CED[21] travaillent avec les communautés, depuis la fin des années 1990, à dresser les cartes des régions boisées du Sud du Cameroun. Cette activité participative consiste à utiliser les systèmes de positionnement global (GPS) pour situer les sites sacrés, les territoires de chasse et de cueillette et d'autres zones où les communautés de Bagyeli ont réalisé des activités traditionnelles[22].

Les Bagyeli sont des cueilleurs-chasseurs nomades; ils font partie du groupe de peuples indigènes des forêts africaines qu'on appelle couramment "pygmées" (Owono, 2001). Du fait de leur nomadisme, il est difficile de savoir exactement combien de Bagyeli habitent la région, mais on estime qu'ils sont environ sept cents (CED, 2011).

le parc national de Campo Ma'an

Les Bagyeli ont toujours vécu à l'intérieur et autour de ce qui est aujourd'hui le parc national de Campo Ma'an[23], une zone protégée créée en 1999 pour compenser l'impact environnemental du tristement célèbre oléoduc Tchad-Cameroun[24]. C'était le début d'une ère nouvelle pour les communautés de Bagyeli qui habitaient la forêt: on commença à les expulser du parc, à leur interdire l'accès aux ressources naturelles, et finalement ils furent forcés de vivre en squatteurs dans les terres environnantes (Owono, 2001). Les Bagyeli, dont les activités traditionnelles n'avaient jamais endommagé l'environnement, ne furent pas consultés du tout (Owono, 2001).

En 2002, les Amis de la Terre Cameroun et leurs partenaires locaux (l'Association Bagyeli, ADEBAGO) commencèrent à aider ce peuple à inventorier leur usage des ressources naturelles et leurs activités culturelles dans ces territoires, dans la zone de forêt qu'il était prévu de transformer en plantations.

L'information ainsi recueillie servit de base aux négociations entre les Bagyeli et le gouvernement, la Banque mondiale (qui se chargeait de trouver du financement pour l'oléoduc Tchad-Cameroun) et le WWF. Le WWF est l'organisation conservationniste responsable du plan de gestion et qui a supervisé son application depuis 2003.

Bien que la législation nationale interdise la chasse, la cueillette et les activités religieuses dans les parcs nationaux, le processus de négociation entamé au début des années 2000 aboutit à introduire, dans le plan de gestion du parc, des clauses autorisant les Bagyeli à poursuivre leurs activités traditionnelles (la chasse, la cueillette et les cérémonies sacrées) à l'intérieur des limites de Campo Ma'an.

La violation préalable du droit de vivre sur leurs terres, que les Bagyeli continuent de revendiquer, n'a pas été réparée, mais la reconnaissance de leur droit à se servir des ressources naturelles est un développement positif sur lequel on peut bâtir.

une nouvelle menace: l'expansion des plantations industrielles

En plus des épreuves causées par l'établissement du parc national, les Bagyeli subissent maintenant les menaces pour leurs droits que représente l'expansion des plantations industrielles d'arbres, en particulier celles de palmiers à huile et d'hévéas.

Les terres de la zone d'Akom II – Niette, située dans le Sud-Ouest du Cameroun, sont très convoitées. Juste à côté du parc national

Des autochtones du Cameroun dressent la carte de leur territoire

de Campo Ma'an, qui est protégé en raison de la richesse de sa diversité biologique, se trouvent deux plantations agro-industrielles. Ce sont des plantations d'hévéas (HEVECAM[25]), autrefois propriété du gouvernement du Cameroun et qui appartiennent maintenant au groupe GMG de Singapour, et des plantations de palmier à huile, propriété de l Société camerounaise de palmeraies (SOCAPALM)[26]. Dans la zone fonctionnent aussi deux concessions forestières et une usine de traitement de bois. Dernièrement, la réserve de plantation d'okoumés, créée pour protéger des espèces de cet arbre, a été transformée en unité de gestion forestière et réservée à l'exploitation de bois.

Ces diverses affectations des terres font qu'il soit difficile pour les communautés indigènes et locales de disposer pleinement de leurs espaces traditionnels. L'apparition des biocombustibles, destinés surtout aux marchés européens et asiatiques, a suscité une forte demande d'huile de palme, de sorte que SOCAPALM a entamé des pourparlers avec le gouvernement et avec les communautés locales pour étendre encore plus ses plantations. De son côté, HEVECAM est en train d'investir dans l'expansion de ses plantations d'hévéas.

la démarcation de la terre et le respect des droits communautaires

Les projets participatifs de démarcation[27] visent à informer les communautés locales et à faire connaître à la population du pays les droits des Bagyeli sur les terres boisées. Il est important d'expliquer que la transformation de terres ancestrales en plantations va mettre en péril non seulement l'ancienne et riche culture des Bagyeli, mais aussi leurs moyens d'existence et leur survie même.

Des autochtones du Cameroun dressent la carte de leur territoire

Les cartes communautaires produites par le projet, et d'autres informations documentées, servent à exercer des pressions pour que les droits fonciers des Bagyeli soient reconnus au niveau local et national. Cela rendra leurs revendications plus efficaces et améliorera leur bien-être économique, environnemental et social. Il s'agit d'un outil qui peut même servir à arrêter la conversion des forêts en plantations.

En janvier 2011, les communautés bagyeli se sont réunies avec des représentants du gouvernement local et des médias (les entreprises de plantation avaient été invitées mais elles n'y ont pas assisté). Les Bagyeli ont présenté leurs cartes, afin de montrer que les forêts étaient vitales pour eux et que leur destruction représenterait la perte de leur culture et de leurs moyens de subsistance. Ces cartes semblent avoir influé sur le gouvernement national: le ministère des Affaires sociales, qui se charge des questions concernant les peuples autochtones, a demandé les rapports correspondants, et le ministère des Forêts se montre intéressé par ces analyses basées sur des renseignements obtenus sur le terrain. AT Cameroun espère que cela poussera le gouvernement à prendre des mesures réglementaires pour freiner l'expansion des plantations.

AT Cameroun essaie maintenant de répéter cette expérience à d'autres endroits du pays, pour que les changements réussis au niveau local contribuent à l'adoption de réformes politiques comme celle de la loi forestière qui est en cours de révision (CED, 2011).

21 Centre pour l'environnement et le développement.
22 Les territoires habités par les Bagyeli dans le Sud-Ouest du Cameroun sont Mingo'o, Mefane, Nko'ondoum, Nyabitande et Nyamabande.
23 La réserve de Campo, plus petite, existe depuis 1932 (Owono, 2011).
24 Le Projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun, de 4,2 milliards USD, le plus grand investissement privé en Afrique sub-saharienne, était dirigé par le consortium pétrolier ExxonMobil (40 %), par Petrobras Malaisie (35 %) et par ChevronTexaco (25 %), avec le soutien de la Banque mondiale et du gouvernement néerlandais (EIR, 2003; Owono, 2001). L'oléoduc de 1 070 km de long reste un des projets les plus controversés de l'histoire de la Banque mondiale, à cause de ses effets néfastes sur la société et l'environnement (BIC 2005 et 2008; EIR, 2003; IEG, 2009).
25 Les témoignages recueillis sur place ont révélé que HEVECAM (Société des hévéas du Cameroun) a provoqué le déboisement de la zone et que la situation de ses travailleurs était semblable à l'esclavage (cf WRM, 2008).
26 En 2000, se privatizó SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies): la empresa PALMCAM (Palmeraies du Cameroun, una sociedad de Camerún) se convirtió en la accionista mayoritaria con casi el 70% de las acciones, mientras que el Estado de Camerún retuvo el control del 27%. El restante 3% se distribuyó entre los empleados de SOCAPALM (véase CED et al., 2010).
27 En 2000, SOCAPALM (Société camerounaise de palmeraies) fut privatisée : la compagnie PALMCAM (Palmeraies du Cameroun, un société camerounaise) devint le principal actionnaire, avec près de 70 % des parts, tandis que l'État camerounais retenait le contrôle de 27 % des actions. Les 3 % restants furent attribués aux employés de SOCAPALM (cf CED et al, 2010).

réduire la dépendance du bois importé en France

La France dépend fortement du bois importé, alors que ses forêts sont généralement sous-exploitées. Il est essentiel de réduire la surconsommation dans les pays du Nord pour diminuer la pression sur les pays qui possèdent des forêts tropicales et sur les communautés qui en dépendent (Amis de la Terre, 2010). Serait-il possible pour la France de renoncer à l'importation de bois en en récoltant davantage sur place? (FoE France, 2009).

La surface des forêts françaises a augmenté au cours des dernières décennies, en raison du déclin de la production agricole. Pourtant, la récolte de bois est très inférieure à la production organique brute, ce qui porte à croire qu'on pourrait récolter davantage de bois sans porter atteinte à l'environnement. Or, cette récolte tend à se concentrer dans les zones les plus facilement exploitables, qui risquent ainsi d'être surexploitées et dégradées. Les forêts fortement exploitées manquent du bois mort indispensable au maintien de la diversité biologique. Donc, il serait prioritaire de restaurer l'écologie des forêts et de planifier la distribution d'une récolte soutenable sur une vaste étendue géographique.

À gauche: un enfant devant un moabi abattu, au Congo.

faire de la faible taille des entreprises un atout plutôt qu'un handicap

En France, les entreprises de faible taille de la filière bois se caractérisent par leur besoin de fonds de roulement importants et par leur faible capacité d'investissement et de croissance. Pourtant, il existe des solutions à ces problèmes, comme l'utilisation d'équipements communs. Par exemple, dans le Parc naturel régional des Chartreuses une scierie collective a été créée.

Le gouvernement pourrait y contribuer en finançant la recherche suer l'utilisation du bois d'œuvre local et en soutenant le développement de la technologie nécessaire. Ces technologies ne sont pas appliquées aujourd'hui au traitement des variétés locales de bois dur, en raison du manque de soutien gouvernemental. En outre, la production locale de bois alimenterait indirectement le secteur énergétique sans accroître les pressions sur les forêts : une scierie produit en moyenne 40 % de déchets qui peuvent être utilisés pour produire de l'énergie.

La concentration de la production de bois entre les mains de quelques grandes entreprises, que le gouvernement actuel propose, est une solution dangereuse. Elle augmenterait la concentration de la récolte autour de quelques grandes scieries, mettrait en péril la diversité biologique et provoquerait la disparition de beaucoup de petites entreprises rurales. En revanche, en restructurant l'industrie du bois locale, en distribuant la récolte de bois de façon appropriée et en renforçant la législation (par exemple, celle qui exige aux propriétaires de laisser du bois mort dans la forêt), on réussirait de façon plus intelligente et durable à ne plus dépendre des importations.

Source: Les Amis de la Terre France

À droite: bois illégal du Congo, à Nantes, France.

Action organisée avec l'artiste Barbara Hashimoti au musée de Montparnasse, à Paris, en septembre 2009 (à l'occasion du jour international contre la monoculture). Tout le papier provenait de prospectus que Barbara avait réunis.

références

Amis de la Terre (2010), Mission sur la protection des forêts tropicales, la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre la déforestation, confiée à M. le député Jacques Le Guen, Amis de la Terre France, mai 2010, http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/contribution_des_amis_de_la_terre_-_mission_deforestation_-_mai_2010.pdf.

BIC (2005), Chad's Oil: Miracle or Mirage?, Following the Money in Africa's Newest Petro-State, Bank Information Centre, février 2005, http://www.bicusa.org/en/Project.7.aspx.

BIC (2008), World Bank announces withdrawal from Chad-Cameroon Pipeline after early repayment, Bank Information Centre, 12 septembre 2008, http://www.bicusa.org/en/Article.3892.aspx.

BIC (2010), The World Bank Group and the Chad-Cameroon Oil & Pipeline Project: 'The logic was sound, but reality interfered', Bank Information Centre, juin 2010, http://www.bicusa.org/en/Article.11903.aspx.

CED et al. (2010), The Impact of the Privatization of SOCAPALM on Communities and the Environment in Cameroon, CED, SHERPA, FOCARFE, MISEREOR, décembre 2010, http://www.rightsforpeople.org/IMG/pdf/briefing_paper_-_socapalm.pdf.

CED (2011), correspondance personnelle avec Samuel Nnah, CED/Amis de la Terre Cameroun, du 22 février au 4 mars 2011.

CFI (2009), Deforestation and Greenhouse-Gas Emissions, Council on Foreign Relations, 21 décembre 2009, http://www.cfr.org/natural-resources-management/deforestation-greenhouse-gas-emissions/p14919.

EIR (2003), Visit to the Chad Cameroon Oil Pipeline Project, Extractive Industries Review, février 2003, http://irispublic.worldbank.org/85257559006C22E9/All+Documents/85257559006C22E985256FF6006B9DC9/$File/volume4cameroonvisit2.pdf.

FoE France (2009), Construire une société soutenable : quelle production pour quels usages du bois des forêts françaises ? Mai 2009, http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_bois_amis_de_la_terre-3.pdf.

FoEI (2008), Community-based forest governance: from resistance to proposals for sustainable use, Friends of the Earth International, http://www.foei.org/en/resources/publications/forests-and-biodiversity/2008/community-based-forest-governance.

FoEI (2010), REDD: the realities in black and white, Friends of the Earth International, http://www.foei.org/en/resources/publications/pdfs/2010/redd-the-realities-in-black-and-white.

IEG (2009), The World Bank Group Program of Support for the Chad-Cameroon Petroleum Development and Pipeline Construction, rapport Nº 50315, The World Bank Group, Independent Evaluation Group, 20 novembre 2009, http://siteresources.worldbank.org/INTOED/Resources/ChadCamReport.pdf.

Owono (2001), The extent of Bagyeli Pygmy involvement in the development and Management Plan of the Campo Ma'an UTO, Joseph Claude Owono, juillet 2001, http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/08/camerooncampomaaneng.pdf.

WALHI (2011), To the Australian Delegation to Central Kalimantan February 2011 RE: Community Concerns with the KFCP, 25 février 2011, http://www.walhi.or.id/id/ruang-media/92-surat-terbuka/398-to-the-australian-delegation-to-central-kalimantan-february-2011-re-community-concerns-with-the-kfcp.

World Bank (2007), Indonesia and Climate Charge: Current Status and Policies, http://siteresources.worldbank.org/INTINDONESIA/Resources/Environment/ClimateChange_Full_EN.pdf.

WRI (2010), Forest Cover Loss in Indonesia, 2000-2005: The Starting Point for the Norwegian Billion to Reduce Deforestation, World Resources Institute, http://www.wri.org/map/forest-cover-loss-indonesia-2000-2005-starting-point-norwegian-billion-reduce-deforestation.

WRM (2008), Oil palm and rubber plantations in Western and Central Africa: An Overview, World Rainforest Movement Briefing, décembre 2008, http://www.wrm.org.uy/publications/briefings/Western_Central_Africa.pdf.

trois la souveraineté alimentaire

En 1993, le mouvement mondial des agriculteurs La Vía Campesina fut fondé, avec l'objectif de réaliser la souveraineté alimentaire et de stopper le processus destructeur néolibéral. En 1996, au Sommet mondial de l'alimentation, le concept de souveraineté alimentaire fut présenté au niveau international, pour défendre le droit des peuples à des aliments sains et culturellement appropriés, produits par des méthodes artisanales et viables et définis en fonction de leurs propres systèmes alimentaires et agricoles (Vía Campesina, 2011).

Depuis, ces principes furent davantage développés: en 2007, au Mali, les Amis de la Terre International participèrent activement au Forum de Nyéléni sur la souveraineté alimentaire[28], aux côtés d'organisations de paysans, de pêcheurs, d'éleveurs nomades et d'autres organisations de base.

28 Voir www.nyeleni.org.

définition de la souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire place ceux qui produisent, distribuent et consomment les aliments au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, en lieu et place des exigences du marché et des transnationales. Elle défend les intérêts des générations futures. Elle propose une alternative au système alimentaire et commercial actuel, et des orientations pour l'adoption de systèmes alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche déterminés par les producteurs locaux. La souveraineté alimentaire accorde la priorité aux économies et aux marchés nationaux. Elle valorise l'agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, la pêche artisanale, l'élevage itinérant, et la production, la distribution et la consommation d'aliments basées sur la durabilité environnementale, économique et sociale.

Extrait de la Déclaration de Nyéléni, http://www.nyeleni.org/

les marchés locaux en Colombie

En Colombie, les Amis de la Terre Colombie /CENSAT, et Agrovida, une organisation d'aide aux paysans qui appliquent des méthodes durables, ont entrepris la défense des marchés locaux. En juin 2002, des agriculteurs d'Agrovida et d'autres organisations régionales de la province de Garcia Rovira participèrent au premier marché écologique, organisé à l'Université industrielle de Santander, à Malaga, dans le Nord de la Colombie.

Ce marché permit pour la première fois l'échange de produits entre les familles associées, et en particulier entre les paysans des montagnes, qui apportèrent des produits comme des pommes de terre, des oignons et des myrtilles. Ils les échangèrent contre des produits des plaines, comme le manioc, la papaye, les oranges et les bananes. Ces échanges favorisèrent la diversification agricole et renforcèrent les liens entre les familles paysannes de chacune des zones, afin que les marchés de ce genre puissent continuer d'exister.

D'importants débats eurent lieu pendant ce temps; ils aboutirent à la décision de commercialiser la production excédentaire de chaque paysan, au même prix que les produits non biologiques. Les paysans allaient vendre leurs produits directement; il y aurait des activités de sensibilisation des consommateurs, l'établissement d'un système de certification des produits, et le développement de relations commerciales fondées sur la confiance. Cette nouvelle association de paysans décida de quitter le marché de Malaga et d'installer des marchés écologiques paysans dans le marché central. Chaque famille y apportait ses produits et les vendait directement, ou les donnait à l'administration du marché, en prévoyant un pourcentage pour l'association. Cette expérience se répéta à d'autres endroits.

En mars 2005, la Rencontre nationale des Marchés écologiques fut organisée, avec la participation d'organisations paysannes de Cauca, de Cordoba, de Bogotá et de Boyaca. En 2007, ils décidèrent de créer un magasin communal de "solidarité économique", ce qui contribua à consolider leur organisation. Ce magasin communal leur permet de vendre des produits de base; en revanche, les produits des transnationales comme Coca-Cola ou Nestlé, les cigarettes et les boissons alcoolisées en sont exclus.

On accorda la priorité aux aliments locaux produits par les paysans. Cette production était fondée sur la solidarité et non sur la concurrence. Ainsi, les agriculteurs prirent conscience des avantages que comportent les produits agricoles sains.

Source: Les Amis de la Terre Colombie/CENSAT

des banques de semences indigènes en Uruguay

Les Amis de la Terre Uruguay/REDES fait partie des alliances formées pour récupérer et défendre les semences indigènes, ainsi que l'Association d'agriculteurs biologiques d'Uruguay (APODU), la Fondation Pereira et le Centre régional sud (CRS) de l'École d'agronomie de l'Université de la République.

Leurs activités se centrent sur les moyens collectifs de travailler à petite échelle, en collaborant sur les lieux de production, en appliquant des systèmes de production de base familiale, mais aussi avec des producteurs qui habitent ailleurs et se déplacent vers les zones de production.

Au cours de la première année, près d'une trentaine de producteurs y ont participé et ils ont commencé à collaborer à la production et à l'échange de semences locales, afin d'accroître le volume des semences disponibles pour certaines cultures importantes pour la production biologique. Ainsi s'est constitué un collectif in situ pour la conservation des semences indigènes, dénommé Réseau de Semences indigènes, qui encourage l'échange des semences et des connaissances traditionnelles associées.

En 2010, après plusieurs années de développement, près de 120 producteurs y ont participé. Grâce à ce travail, des semences indigènes d'oignon, d'ail, de pomme de terre, de patate douce, de carotte, de potiron, de fraise, d'avoine, de blé, de maïs, de tomate, de poivron, de haricot et de tournesol ont été produites. En plus, il y a eu des évaluations des différentes variétés d'oignon, d'ail, de fraise, de patate douce, de tomate, de blé et de pomme de terre. Plus de 30 variétés, produites pour la plupart par des méthodes biologiques, ont été distribuées aux agriculteurs pour qu'ils les sèment dans leurs champs.

Source: les Amis de la Terre Uruguay/REDES

© Red de Semillas Locales del Uruguay

Troisième festival populaire des semences indigènes, Uruguay, mai 2009.

trois la souveraineté alimentaire

des régions débarrassées d'OGM

La souveraineté alimentaire est menacée en permanence, surtout parce qu'elle est diamétralement opposée aux intérêts des agro-industries. Un grand obstacle à la souveraineté alimentaire est le développement des organismes génétiquement modifiés.

Par la commercialisation des OGM pendant plus d'une décennie, les compagnies biotechnologiques ont affaibli le contrôle des agriculteurs sur les semences, encouragé les plantations industrielles en régime de monoculture, mis la santé humaine en péril et augmenté la dépendance vis.-à-vis des pesticides nocifs.

Les organisations membres de FoEI ont participé à beaucoup de combats contre les OGM, et elles ont encouragé et réussi à persuader les autorités et les municipalités pour qu'elles déclarent leurs régions respectives "sans OGM". En Europe, l'opposition publique aux OGM a atteint 61 %, et la superficie des terres agricoles affectées aux cultures GM a diminué de 23 % entre 2008 et 2010. Le maïs MON 810 de Monsanto est maintenant interdit en France, en Allemagne, en Autriche, en Grèce, en Hongrie et au Luxembourg; en Bulgarie, tous les produits GM sont interdits de facto. Le lancement en 2010 d'une nouvelle pomme de terre GM, Amflora, a abouti à son interdiction en Autriche, au Luxembourg et en Hongrie (FoEI, 2011).

Aux États-Unis, la transnationale Bayer, qui est responsable d'avoir contaminé des cultures de riz et d'avoir porté de gros préjudices aux cultivateurs de riz non GM en 2006, est en train de perdre des procès et se voit obligée à payer des indemnisations.

En Inde, le moratoire imposé à la commercialisation de l'aubergine GM BtBrinjal reste en place depuis février 2010. Les agriculteurs s'opposent aussi au riz GM, dont ils ont détruit des champs d'essai pour protester contre l'initiative de commercialiser ce produit.

On retrouve la même tendance en Amérique latine. En juillet 2010, en réponse aux organisations de la société civile qui avaient dénoncé l'absence d'évaluations d'impact, la Cour fédérale de Paraná, au Brésil, a suspendu la commercialisation du maïs GM de Bayer, Liberty Link, empêchant ainsi la plantation de cette variété dans tout le Brésil.

Les agriculteurs et les communautés locales ont manifesté leur forte opposition aux produits GM dans plusieurs régions d'Uruguay, y compris dans le département de Montevideo, où des mesures de précaution en matière de cultures GM ont été adoptées. En Argentine, dans la province de Santa Fe, les habitants affectés par la pulvérisation aérienne du pesticide glyphosate (Roundup) sur des plantations de soja GM ont gagné un procès et réussi à interdire l'utilisation de Roundup et d'autres produits chimiques agricoles à proximité des maisons (FoEI, 2011).

© Sahaja Samrudha, Bangalore

Manifestation en Inde contre les aubergines génétiquement modifiées

la résistance et la transformation grâce à la formation d'alliances

La formation d'alliances fait partie de la stratégie de campagne des Amis de la Terre International, car le travail que nous faisons ne serait pas possible sans la collaboration d'autres secteurs sociaux, aux plans national, régional et international. FoEI a constitué des alliances stratégiques avec La Vía Campesina et avec la Marche mondiale des Femmes.

En Amérique centrale, les luttes locales sont associées à une foule de processus sociaux régionaux et propres à l'hémisphère Sud. Ces associations concernent parfois un ou plusieurs acteurs, par exemple La Vía Campesina ou la Coordination latino-américaine d'organisations rurales (CLOC). D'autres sont liées à la Convergence de mouvements populaires des Amériques (COMPA), au Grito de los Excluidos (le Cri des Exclus), ou au Réseau latino-américain contre les barrages (REDLAR).

Il y a aussi l'Alliance sociale de l'hémisphère (HSC), Jubilee South, le Forum méso-américain, la Conférence de l'hémisphère contre la militarisation, la Marche mondiale des Femmes (MMF), des réseaux sur les mines, des organisations de peuples autochtones et le réseau indigène continental Abya Yala, le MOVIAC (mouvement des victimes et des personnes affectées par le changement climatique, créé en 2008 par les membres centraméricains des Amis de la Terre et par les communautés avec lesquelles ils travaillent), le Réseau d'action contre les pesticides en Amérique latine (RAPAL), Red Vida, le Réseau contre la monoculture d'arbres (RECOMA), Oilwatch, le réseau contre les OGM, les Tribunaux permanents des peuples, et beaucoup d'autres réseaux et groupements.

En dépit de leur grande variété et de leur nature apparemment différente, ces mouvements sociaux travaillent ensemble, à partir de leurs luttes locales et de leurs problèmes spécifiques, sur des questions aussi diverses que l'eau, les mines, les barrages, les agrocombustibles, la monoculture, les autoroutes, la terre, la privatisation, la diversité biologique et les droits communautaires. Cette approche permet à ces mouvements sociaux de devenir plus forts, car elle est centrée sur des objectifs spécifiques mais intégrée à une vision globale. Autrement dit, il s'agit de travailler au plan local, tout en gardant à l'esprit l'intérêt mondial.

Source: AT Coecoceiba/Costa Rica, AT Mexique/Otros Mundos

références

FoEI (2011), Who Benefits from GM Crops?: An industry built on myths, Friends of the Earth International, février 2011, http://www.foei.org/en/resources/publications/pdfs/2011/who-benefits-from-gm-crops-2011.

La Via Campesina (2011), Qu'est-ce que La Via Campesina ? La voix des paysannes et des paysans du monde, site visité le 5 mai 2011, http://viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=27&Itemid=44.

© Sahaja Samrudha, Bangalore

Des enfants à la 'Brinjal Fair' (la foire à l'aubergine), à Mysore, en Inde

www.foei.org

Les Amis
de la Terre
International